N° 43. Samedi 19 Février 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, *le* 18 *février*.

SECONDE CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Hier, il y a eu une séance publique, dans laquelle l'assemblée a reçu un Message royal, accompagnant un projet de loi concernant le notariat avec le Mémoire de renseignement y relatif. Ce projet de loi a été renvoyé aux sections pour le mois de février. Ensuite, la commission des pétitions a fait plusieurs rapports sur des requêtes présentées à la Chambre.

MM. L[illegible] et H. van [illegible] ont été reconnus et admis comme vice-consuls du Brésil, le premier pour Amsterdam et son district, et le second pour Rotterdam, Dordrecht et leurs districts, ainsi que pour la province de Zélande.

Il y a eu hier au soir, chez M. le conseiller d'état Macpherson, un bal très-brillant, que les princes de la famille royale ont daigné honorer de leur présence.

La grande soirée dont nous venons de parler, et à laquelle assistait l'élite de la société de La Haye, a fait du tort au Théâtre Français, où l'on donnait la seconde représentation des *Diamans de la Couronne*. Cette charmante pièce a eu de nouveau beaucoup de succès. La manière dont M. Révial s'acquitte de la partie vocale, fait regretter qu'Auber n'ait pas ajouté à la partition de cet opéra, un morceau d'un peu plus d'importance pour le rôle de *Don Henriquez*, dans lequel M. Révial fait constamment plaisir, et par sa jolie voix et par sa bonne méthode. Ce jeune artiste a en lui des ressources, qu'un compositeur qui voudra écrire pour sa voix, pourra faire valoir avec avantage.

Nous publions plus bas le second et dernier article du *Semeur* sur Fourier et son système.

Extérieur.

TURQUIE.

L'*Echo de l'Orient*, du 28 janvier, contient les nouvelles suivantes de Constantinople:

Le *Cyclope* qui portait l'ambassadeur anglais a mouillé ici vendredi 21 janvier. Au moment où il entrait dans le port, la frégate anglaise le *Talbot* l'a salué de 21 coups de canon qui ont été répétés par les bricks le *Bougainville* et le *Montecuccoli*, par une corvette turque et par les batteries de terre de Top-Hané. Sir Stratford Canning n'a débarqué définitivement que le 24. Ce retard doit être attribué à l'état peu confortable dans lequel se trouvait son palais, le jour de son arrivée S. Exc. le représentant de S. M. B. est descendu à terre sur l'emplacement de la caserne de Top-Hané où il a été reçu par tous les officiers de l'ambassade en grand uniforme, par le colonel turc qui était allé l'attendre aux Dardanelles et par tout le corps des négocians. Il a fait une petite station dans le Kiosque du gouverneur de Top-Hané où il a été reçu avec toute la distinction et tous les honneurs désirables, puis il s'est rendu à son hôtel où il a adressé une petite allocution au corps des négocians pour les assurer que si depuis quelque temps les affaires politiques avaient absorbé l'attention et la sollicitude du gouvernement anglais dans ces contrées au détriment des intérêts commerciaux, il n'en serait pas de même dorénavant: que toute son attention se reporterait sur le commerce, toutes les questions de haute politique se trouvant maintenant vidées. Sir Stratford Canning a reçu le 24 la visite d'une grande partie du corps diplomatique, et le 22 le gouvernement avait envoyé le premier interprète du Divan pour le féliciter sur son heureuse arrivée.

AUTRICHE.

L'*Observateur Autrichien* annonce, par un bulletin du 9 février, que S. A. I. madame l'archiduchesse Hermine, fille de S. A. I. l'archiduc Palatin, est atteinte depuis le 1er, d'une fièvre rhumatismo-catarrhale, qui, dans son cours, a pris un caractère inflammatoire. Ensuite le pourpre s'est déclaré.

SUISSE.

Nous avons déjà dit que le gouvernement prussien vient de lever l'interdit qu'il avait fait peser sur l'Université de Zurich. Voici à cet égard la Note de la Prusse :

« Berne, le 4 février 1842.

« Par suite d'instructions qu'il a reçues de haut lieu, le soussigné chargé-d'affaires de la Prusse, a l'honneur d'informer S. Exc. M. le bourgmestre et les honorables membres du Conseil de l'état de Zurich, que S. M. le roi, son auguste maître, vient de lever par un ordre du cabinet du 3 de ce mois, la défense faite sous réserve, aux sujets prussiens, par l'ordre du 18 décembre 1834, de fréquenter l'Université de Zurich, et de ne soumettre la fréquentation de cette Université qu'à l'autorisation du ministère des cultes et de l'instruction publique, qui devra être demandée dans chaque cas particulier. Convaincu que cette mesure qui replace l'Université de Zurich quant à sa fréquentation par des sujets prussiens sur la même ligne que les autres Universités qui n'appartiennent pas à la Confédération germanique, ne manquera pas d'être agréable à S. Exc. et aux honorables membres du Conseil, le soussigné ne peut que nourrir le confiant espoir que le gouvernement de Zurich saura maintenir l'état actuel de son Université aussi satisfaisant sous le rapport de la science que de la discipline, pour mettre l'autorité prussienne dont il vient d'être parlé en état d'accorder sans scrupule l'autorisation qu'il s'est réservé de donner aux sujets prussiens qui veulent fréquenter ladite Université. La nomination aux chaires qui deviendront vacantes, d'hommes connus par leur valeur scientifique, la pureté de leur caractère et leurs principes, contribuera surtout à faire atteindre ce résultat si satisfaisant.

» Le soussigné saisit cette occasion, etc.

Signé, » DE MILE. »

HANOVRE.

S. M. le roi de Prusse est arrivé le 14 février, dans l'après-midi, à Hanovre. S. M. a fait son entrée dans cette résidence, au bruit du canon.

FRANCE.

Un traité de commerce et de navigation, dit le *Courrier Français*, vient d'être conclu entre la France et le Danemarck. Depuis long-temps le Danemarck manifestait le désir de voir les deux nations unies d'intérêt, et c'est à sa sollicitude que l'on doit que les bases de ce traité ont été arrêtées. Le projet sera prochainement communiqué aux Chambres.

— M. le baron Billing, consul-général de France, en Egypte, n'a pu supporter le climat de ce pays. Tombé gravement malade immédiatement après son arrivée à Alexandrie, il a été obligé de retourner à Malte.

— Les débats sur la proposition de M. Ducos, dans la Chambre des Députés, ont été clos le 15 février. Après le discours de M. Guizot, ministre des affaires étrangères, M. de Lamartine a pris la parole pour la proposition. Enfin la clôture a été prononcée à la presqu'unanimité. Vingt membres réclament le scrutin secret. M. le président fait connaître leurs noms. Il est procédé à l'appel nominal. Après le réappel, le scrutin est fermé; en voici le résultat : nombre des votans 427. Majorité absolue 214. Boules blanches 193. Boules noires 234. La Chambre n'adopte pas la prise en considération.

— M. Charles-André comte Pozzo di Borgo, né à Ajaccio, en Corse, ancien membre de l'Assemblée Législative, ancien ambassadeur de Russie près des cours de France et d'Angleterre, est mort le 15 février, à Paris, dans sa 77e année.

ESPAGNE.

Le correspondant de Madrid, du *Mémorial Bordelais* dit qu'il a été tenu une réunion de sénateurs à laquelle ont assisté 72 membres de la Chambre Haute, et qu'ils ont pris la résolution de soutenir le Régent et le cabinet dans leurs mesures parlementaires.

PORTUGAL.

On lit dans *El Castellano* (journal espagnol) :

« La Junte provisoire du gouvernement établie à Oporto au nom de la reine, après la proclamation de la Charte de don Pédro, a cru devoir dans un manifeste dont le commencement seul est publié par les journaux, faire connaître les raisons de sa conduite. Après avoir dit que don Pédro avait été appelé à succéder à son auguste père sur le trône de Portugal, en vertu du droit d'aînesse consacré par les Lois fondamentales de la monarchie et l'Edit perpétuel du 15 novembre 1825, ce modèle des souverains (*este modelo de los soberanos*) a cru devoir abdiquer en faveur de sa fille dona Maria da Gloria, reconnue reine de Portugal par toutes les puissances et par la nation portugaise. Puis suivant l'impulsion généreuse et spontanée de son cœur véritablement magnanime, don Pédro IV a rendu au peuple portugais ses anciens *Fueros* et priviléges, accomplissant ainsi les promesses de son auguste père consignées dans la proclamation du 31 mai 1823 et répétées par la Charte du 4 juin 1824. Dans ce but il promulgua la Charte constitutionnelle du 29 avril 1826, offrant au monde un monument admirable de sa haute sagesse. Suit un éloge emphatique de la générosité, du patriotisme et des lumières du monarque philosophe. Le peuple devait recevoir et

FEUILLETON.

SCIENCES.

Rapport annuel sur les progrès des sciences physiques et chimiques, présenté à l'Académie royale des sciences de Stockholm, par J. Berzélius, secrétaire perpétuel; traduit du suédois, sous les yeux de l'auteur, par M. Plantamour. In-8° de 400 pages, publié à Paris, chez Fortin, Masson et Ce., libraires-éditeurs, place de l'Ecole-de-Médecine, n° 1. 1841.

La pensée qui, au commencement de ce siècle, fit demander à l'Institut, par le chef de l'Empire, un rapport général sur l'état et les progrès récens des connaissances humaines, était une pensée féconde. Cuvier, en s'acquittant, quoique peut-être un peu trop à la hâte, de la tâche qui lui avait été déléguée par la classe des sciences dont il était le secrétaire perpétuel, montra, s'il ne le toucha même, le but qu'on devait atteindre. Malheureusement, l'œuvre de Cuvier resta isolée, et, depuis plus de trente ans, on n'a osé ni la continuer ni la reprendre. Cependant, de jour en jour les sciences physiques s'enrichissent ou s'étendent, et de loin en loin se produisent des doctrines ou théories qu'il serait utile de discuter impartialement pour en apprécier la valeur et l'importance. L'Académie royale des sciences publie des comptes rendus de ses travaux; on doit s'en applaudir; mais ne serait-il pas dans le but de son institution, n'appartiendrait-il pas à ses secrétaires perpétuels de reprendre périodiquement en sous-œuvre les travaux publiés, et de les rattacher par un lien commun au faisceau des connaissances acquises? Combien les sciences gagneraient de popularité par ces tableaux tracés de mains habiles!

Ce que l'on ne fait pas chez nous, on le fait ailleurs. Le secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences de Stockholm, M Berzélius, publie chaque année un rapport sur les progrès des sciences physiques et chimiques. Ce rapport est généralement traduit en plusieurs langues, et il se répand partout. En matière de sciences, particulièrement, il est des questions litigieuses qui appellent l'examen et la controverse. Ne serait-il pas utile que des questions de haut intérêt fussent traitées sous différens points de vue et par des hommes différends? L'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie de Stockholm suit en général l'ordre des temps plutôt que l'ordre des matières. Il reprend, il discute tous les faits nouveaux, sans doute; mais ordinairement il ne les rattache pas au fait-principe, il ne les enchaîne pas par une pensée philosophique. Il écrit plutôt pour ceux qui savent, qu'il n'aide le jugement et la mémoire de ceux qui veulent apprendre. Ne pourrait-on pas, selon la méthode de Cuvier, passer de l'idée générale aux faits particuliers, réunir et grouper ceux-ci, plutôt pour les classer que pour les signaler à l'attention des érudits? Ces faits, pour la plupart, sont connus, puisqu'ils ont déjà été publiés. Ce qui importe, c'est de savoir ce qu'ils valent, ce qu'ils révèlent dans le présent, ce qu'ils promettent pour l'avenir. Il est vrai, hâtons-nous de l'avouer, que, conçus sur un pareil plan, les rapports des Académies ou de leurs secrétaires perpétuels ne seraient plus simplement des comptes-rendus ou le bilan de la science dressé annuellement, ce seraient des œuvres essentiellement critiques, et qui ne devraient et ne pourraient apparaître qu'à de longs intervalles, tous les dix ou tous les quinze ans peut-être... Mais n'est-ce pas à qui peut donner beaucoup qu'il est permis de demander plus encore? M. Berzelius le sait mieux que nous: c'est la pensée philosophique d'un livre qui en fait la valeur et la fortune. Il serait inutile de rappeler cette vérité si simple, qu'une œuvre qui rattache le présent au passé, en quelque temps qu'elle vienne, est une œuvre à jamais impérissable, parce qu'elle montre la marche qu'a suivie l'esprit humain, et que c'est toujours en s'inspirant du passé que l'avenir s'agrandit et s'éclaire.

M. Berzelius a divisé les matières de son rapport en quatre parties ou sous quatre titres différens: la chimie inorganique, la minéralogie, la chimie organique et la géologie. Il commence, dans la première partie, par l'examen d'un travail de M. Link sur la cristallisation. Haüy avait considéré les cristaux comme la réunion symétrique de molecules cristallines ou de petits cristaux primitifs tout formés. D'après M. Link, l'état primitif de la matière ne serait point l'état *ferme* ou *solide* (*Festigkeit*), mais un état *tendre* et *souple*. Ce savant regarde l'état solide comme une conséquence de la cristallisation, et comme étant probablement un phénomène de polarité. Il ajoute, mais comme une pure hypothèse, que ces globules tendres sont des vésicules remplies de calorique. M. Link a oublié, dit M. Berzelius, qu'il existe un état *tendre* qui résulte de la pénétration de l'eau, en vertu de laquelle les particules d'un corps même très-dur, pourvu toutefois qu'elles soient suffisamment ténues, produisent un corps tendre, tel que la gelée d'acide silicique et l'argile plastique amollie dans l'eau; et que l'état de ces précipités amorphes est absolument le même que celui de la gelée d'acide silicique et de l'argile amollie, jusqu'à ce que la formation des cristaux chasse l'eau et produise des particules plus grandes et plus denses, tout comme une résine précipitée par l'eau de la dissolution alcoolique se rassemble en gouttes lorsqu'on chauffe la liqueur jusqu'à une température voisine de son point de fusion. Cette critique est parfaitement juste. Les corps existent dans la nature sous trois états au moins: l'état gazeux, l'état liquide, l'état solide. Une molécule solide, un petit cristal primitif peut être renfermé dans une molécule d'eau, ou pénétré par elle. Mais cette molécule ne constitue pas alors un cristal, et Haüy, que M. Link prétend réfuter, ne pouvait remonter, dans sa classification, jusqu'à l'état antérieur à la cristallisation. Il ne pouvait, il ne devait admettre dans le cristal composé que l'état primitif sous lequel il se présente à l'observation, c'est-à-dire la molécule cristallisée proprement dite.

Après quelques mots dits pour ainsi dire en passant sur des hypothèses relatives au dimorphisme, à l'isomorphisme, à l'isomérie, M. Berzélius s'attache à discuter plus particulièrement *les vues théorico-chimiques* de M. Persoz, et *la théorie des substitutions* de M. Dumas. Nous ne pourrons peut-être qu'effleurer ici des questions de haute philosophie chimique, mais nous essaierons de les ramener à leurs termes les plus simples.

M. Persoz pose d'abord en principe que deux corps simples ne peuvent pas se combiner en plus d'une proportion: ainsi, l'oxygène et hydrogène forment de l'eau, le soufre et l'oxygène donnent naissance à l'acide sulfureux; l'oxygène et l'arsenic composent l'acide arsénieux, etc. Mais cette première combinaison joue elle-même le rôle de corps simple relativement aux élémens électro-positifs ou électro-négatifs, c'est-à-dire que pour former de l'eau oxygnée ou deutoxide d'hydrogène, de l'acide sulfurique, de l'acide arsénique, un atome d'eau, un atome d'acide sulfureux, un atome d'acide arsénieux doit se combiner avec un nouvel atome d'oxygène. M. Persoz a passé en revue toute la chimie; il a déterminé les combinaisons des élemens qu'il regarde comme les combinaisons primitives, et a montré de quelle manière on doit concevoir les autres combinaisons comme formées des premières. En exposant les rapports suivant lesquels les corps se combinent quand on peut les déterminer sous forme gazeuse, il a essayé de montrer que les bases de sa théorie n'étaient point *arbitraires* mais *réelles*. C'est ainsi qu'il compare la composition de l'acide sulfurique avec celle de l'acide cyanique. L'acide cyanique renferme deux volumes de cyanogène et un volume d'oxygène, tout comme l'acide sulfurique renferme deux volumes d'acide sulfureux et un volume d'oxygène, et l'acide sulfurique se compose d'oxygène et de la seule combinaison du soufre avec l'oxygène, tout comme l'acide cyanique se compose d'oxygène et de la seule combinaison de l'azote avec le carbone. Ces vues théoriques sont ingénieuses. Elles ont été développées, dit M. Berzélius, avec tant de clarté et un style si persuasif, qu'elles séduisent à la lecture; mais, après un instant de reflexion, le charme disparait. En effet, qu'un chimiste prétende que l'acide sulfurique est composé d'un atome de soufre et de trois atomes d'oxygène, et qu'un autre soutienne qu'il est composé d'un atome d'acide sulfureux et d'un atome d'oxygène, le résultat sera le même; tous deux ont raison; ils ont seulement exprimé la même chose d'une manière différente. La question est de savoir si deux théories valent mieux qu'une, si l'une de ces théories s'adapte mieux que l'autre à tous les faits: or, d'après M. Berzélius, il y a autant d'arbitraire d'un côté que de l'autre. La théorie atomique de Dalton est la première en date; faut-il, sans avantages réels, lui en substituer une autre?

En second lieu, M. Persoz avance que le poids atomique relatif de chaque corps tant simple que composé, supposé à l'état de gaz, est ou l'équivalent en poids de l'atome d'oxygène, ou le multiple du volume de ce gaz suivant les deux séries 2, 4, 8, 16, 32 et 64, ou bien 3, 6, 12, 24 et 48. Il prétend que, lorsqu'on compare le véritable poids du gaz, calculé d'après le gaz hypothetique, avec le gaz de l'eau, les mêmes rapports doivent exister entre le poids de l'eau et celui des corps résultant de la condensation du gaz; d'où l'on voit qu'il calcule la pesanteur spécifique du corps par son poids atomique. Exemple: 100 grammes d'oxygène ou son poids atomique, équivalent à 70 litres de gaz oxygène. 1294,5 ou le poids atomique du plomb correspondant devraient alors donner ou bien 70 litres de gaz de plomb, ou bien 2, 4, 8, etc., fois 70 litres, c'est-à-dire 140, 280, 560 litres. La méthode n'indique aucun moyen de prévoir lequel de ces chiffres est le véritable. M. Persoz suppose que 1294,5 grammes de plomb donnent 140 litres de plomb gazéiforme, ce qui équivaut à deux fois le volume de l'équivalent de l'oxygène. Si donc on divise 1294,5 par 140, on aura le poids d'un litre de gaz de plomb, ou 9,2464. De la dernière supposition, c'est-à-dire que le poids spécifique du gaz de l'eau est à celui du gaz du plomb comme celui de l'eau est à celui du plomb, il s'ensuit maintenant que, puisque un litre de gaz d'eau pèse 0,8003 gram-

il reçut avec enthousiasme et reconnaissance, une Charte qui le sauvait des inconvéniens d'un gouvernement absolu. Diverses causes contribuèrent à faire perdre au peuple les institutions précieuses octroyées par don Pédro IV. Il fallut que le duc de Bragance se dévouât encore à offrir aux coups des ennemis de la liberté sa poitrine généreuse. Oporto avait des droits incontestables à être choisi par le libérateur pour le théâtre de ses efforts et de ses exploits.

»La Charte ayant été rétablie et la reine ayant ceint le diadème, la nation se flattait de pouvoir se reposer sous un régime plus prospère, mais il y avait dans la nation un parti peu nombreux, parti audacieux à l'excès, qui semait les dégoûts sur la carrière du libérateur, parti infatigable qui ne cessait pas de s'attaquer à nos institutions libérales. »

ANGLETERRE.

Une réunion très-nombreuse de membres de la Chambre des Communes, a eu lieu, le 14 février, à la résidence officielle de sir Robert Peel, dans *Downing-Street*.

— M. Van de Weyer, ministre de Belgique, a travaillé le 14 février, au *Foreign-Office*.

— On mande de Portsmouth, le 11 février :

« Le nombre total de bâtimens qui ont déjà mis ou vont mettre à la voile, pour rejoindre l'escadre dans les mers de la Chine, s'élève à 15, à savoir 1 vaisseau de ligne, l'*Implacable*, de 74, portant le pavillon de sir T Cochrane; 4 frégates, 6 sloop de guerre, 3 vaisseaux de transport et 1 bâtiment-hôpital. Les vaisseaux de guerre portent ensemble 334 canons. A ces bâtimens sera jointe la frégate *Carysfort*, de 26 canons.»

— Par le *Britannia*, on a reçu à Liverpool des nouvelles de New-York, à la date du 31 janvier. Le Sénat avait rejeté par 23 voix contre 22, le bill ayant pour objet de rapporter la loi sur les banqueroutes, qui devient ainsi loi du pays. Elle devait être mise à exécution, le 1er février. La Banque de Philadelphie dite *Girard Bank*, la plus importante de la ville, avait suspendu ses paiemens.

— Sir Charles Bagot est arrivé le 10 janvier à Kingston, où il a été reçu avec toutes les marques du respect. Il a aussitôt pris les rênes du gouvernement du Canada. Le 12, il devait prêter serment. Le Parlement du Canada devait se réunir à Kingston, le 22 février.

— On assure que le comte d'Elgin sera nommé gouverneur de la Jamaïque, en remplacement de sir Charles Metcalfe.

— On lit dans le *Morning-Post*, au sujet de la guerre aux Indes :

« Des nouvelles d'une date récente, sont de nature à calmer quelque peu, l'anxiété et les alarmes du public. Les nouvelles officielles vont seulement jusqu'au 19 novembre; mais il y a des lettres qui rapportent d'après une source respectable, quoique non officielle, que le 23 novembre, les troupes britanniques enfermées dans la citadelle et dans les cantonnemens avaient fait simultanément une heureuse sortie, avaient remporté une victoire signalée sur les insurgés, et avaient repris Caboul.

»Des nouvelles, reçues de la même source, représentent la brigade du général Sale comme étant toujours renfermée dans Jellalabad, mais étant pourvue de munitions et de provisions, et entourée de retranchemens assez forts pour soutenir un siége, jusqu'à ce qu'elle fût secourue par des troupes auxiliaires du Punjaub. »

— Des lettres reçues de Carthagène de Colombie annoncent qu'une collision a eu lieu dans la rade de cette ville, entre le brick de S. M. B. *Charybdis* et l'escadre de Carmona, cette dernière ayant fait feu sur le brick anglais. Le lieutenant de Courcy riposta immédiatement par une bordée de canons, qui tua l'amiral et 40 hommes de son équipage. Le consul anglais à Carthagène et plusieurs négocians américains ont été obligés de se réfugier à bord de ce navire, parce que l'escadre continuait de faire feu sur la ville.

— Dans la Chambre des Communes, séance du 14 février, il a été présenté un grand nombre de pétitions en faveur d'un retrait ou d'une modification de la législation sur les grains. Sir Robert Peel a demandé ensuite que la Chambre se formât en comité pour examiner les lois relatives à l'importation de blé étranger. Lord John Russell a développé sa motion que nous avons fait connaître; il s'est prononcé contre une échelle mobile et s'est déclaré disposé à adopter le principe d'un droit fixe modéré. M. Gladstone a défendu les propositions du gouvernement et a soutenu que l'échelle proposée est infiniment supérieure à un droit fixe. D'autres orateurs se sont encore fait entendre dans cette séance, nommément M. Charles Wood, M. Liddell, le Dr Bowring et M. Ferrand. Les débats ont été repris dans la séance du 15. Les principaux orateurs qui ont pris la parole sont sir William Clay, le capitaine Rous, sir Edward Knatchbull, M. Labouchère et sir James Graham. Les débats ont ensuite été ajournés au lendemain.

— Dans la Chambre des Lords, séance du 14 février, lord Brougham a agité la question de la *Créole*. Il a répété l'opinion émise par lui à une précédente occasion, que les autorités britanniques n'avaient pas le droit de détenir ou de livrer des nègres accusés de meurtre, sur le territoire américain. Le noble lord a terminé en demandant communication des documens se rapportant à cette affaire.

Lord Aberdeen : Des communications ont eu lieu entre le *Foreign-Office* et le gouverneur de Bahama, à ce sujet. Le gouvernement a reconnu qu'il n'avait pas le pouvoir de faire juger les individus en question pour mutinerie et meurtre, et encore moins de les livrer, ou bien de les retenir en prison. En conséquence, mon noble ami le secrétaire-d'état pour les colonies a expédié des instructions pour ne pas les détenir. Cependant, il se peut qu'il existe quelque loi coloniale que j'ignore, pour autoriser leur détention.

Lord Denman, lord Cottenham, lord Campbell et le lord-chancelier ont également exprimé l'opinion qu'il n'existe pas de loi autorisant la détention des nègres, sous l'empire de pareilles circonstances. Les lords Wynford et Abinger ont émis une semblable opinion. Lord Brouham a alors retiré sa motion.

— Dans la séance de la Chambre des Communes, du 15 février, le colonel Fox a dit :

« Le bruit a couru dans ce pays que Cabréra a reçu du roi des Français la permission de venir à Paris. On sait que ce général a été placé sous la surveillance de la police dans le midi de la France. Je sais de bonne source qu'il est à Paris ou qu'il ne tardera pas à y arriver; je sais de plus que des agens sont en campagne pour organiser une révolution en Espagne. Cette révolution doit éclater au mois d'avril. Je demande quelques renseignemens à cet égard. Je ne puis croire que le roi des Français, ce monarque éclairé, prêterait la main à des projets aussi bas.

Sir Robert Peel : Le gouvernement de S. M. n'a reçu aucune information officielle au sujet de l'arrivée ou de la prochaine arrivée du général Cabréra, à Paris. Quant à la révolution qui se préparerait, je désire sincèrement que le gouvernement espagnol ait assez de force pour neutraliser toutes les machinations qu'on pourrait diriger contre lui. Pour ce qui est du roi des Français, je ne puis croire que ce monarque en ait la moindre connaissance. Je n'ai aucun motif pour supposer que le gouvernement français encouragera la moindre attaque contre le gouvernement espagnol.

— Nous avons dit que sir Robert Peel a été brûlé en effigie à Derby. Voici quelques détails à cet égard :

« A peine le discours de sir Robert Peel a-t-il été connu à Derby, que, de toutes parts, a retenti ce cri : *à bas l'échelle mobile! plus de lois maudites des céréales!* Pendant que le conseil municipal était en délibération, un avis manuscrit a été remis au maire; il annonçait que le peuple se proposait de brûler Peel en effigie.

»Il n'était plus question de rien, lorsque, vers 7 heures, on vit se mouvoir, dans la direction de *St.-Peters treet*, une masse compacte portant l'effigie de sir Robert Peel accroché à un gi[bet] formé avec des piques. A la tête du cortége, marchaient d[es] hommes portant des torches. Sur le passage de ce cortége é[cla]taient les applaudissemens de la multitude. Devant les résid[en]ces des *tories* bien connus, la foule faisait halte, puis, poussai[t à] leur intention trois grognemens. Devant le bureau du journ[al] *tory*, les vociférations et les sifflets ont été étourdissans. Ap[rès] avoir parcouru les divers quartiers, le cortége s'est arrêté sur [la] place du marché, où les magistrats et la police étaient dep[uis] long-temps. La populace n'ayant pas pris une attitude menaçan[te] on a jugé à propos de la laisser faire. Que pouvait une poig[née] d'agens de police contre 10,000 hommes armés de bâtons. L'e[ffi]gie du premier ministre était ornée de rubans bleus. Le man[ne]quin tenait à la main un exemplaire du *Times*, renferman[t le] discours ministériel et l'exposition de l'échelle mobile. Quan[d le] silence a été rétabli, un ouvrier s'est constitué juge, et alo[rs a] commencé le jugement de Peel. Le juge s'est mis à lire d'[une] voix de stentor un papier ainsi conçu : « Monsieur le gra[nd] docteur empirique, vous êtes accusé d'avoir méchamment, [par] égoïsme et par cruauté, aidé à spolier les millions d'ouvriers [an]glais, du fruit de leur travail; vous avez sapé, jusque dans l[a] base, leur industrie, en consolidant les lois des céréales bar[ba]res et anti-chrétiennes et cela, au moment où le peuple espé[rait] un tout autre traitement. Le jury saura que vous avez agi cr[uel]lement contre les classes ouvriers, quand le peuple venait [de] se battre victorieusement pour les propriétaires fonciers. En [se]cond lieu, vous êtes accusé d'avoir mis obstacle au soulagem[ent] des classes ouvrières en renversant l'ancien ministère qui se [pro]posait à nous octroyer ce soulagement pour le remplacer [par] l'administration la plus vile, la plus égoiste, la plus tyranni[que] qui ait jamais gouverné en Angleterre. Vous êtes également [ac]cusé d'avoir fait mourir de faim depuis 4 ou 5 mois des mill[iers] de vertueux et loyaux sujets de S. M., en refusant de leur acc[or]der des secours.

»Enfin hier vous avez couronné toutes vos iniquités en rep[ous]sant durement leur dernier vœu qui vous demandait du pain, en leur faisant sous la forme d'une échelle mobile un sangl[ant] affront. Eh bien prévenu qu'avez-vous à dire pour votre défen[se?] Etes-vous innocent ou coupable ? »

»Coupable, s'écrie avec fureur la multitude qui avait éco[uté] avec un religieux silence l'emphatique accusateur public.

»Le juge reprenant avec gravité : « Je remplis alors un p[éni]ble devoir en prononçant un arrêt terrible contre vous. J'[or]donne que votre corps soit livré aux flammes : périssent a[insi] tous les ennemis du peuple ! »

»On fait alors glisser et danser avec les contorsions les [plus] grotesques le mannequin sur son gibet, puis quelque thérébe[n]tine ayant été approchée, l'effigie ne tarda pas à être brûlée. [Le] *Times* partage son sort. La multitude applaudit à outrance; [aux] fenêtres, on voyait un nombre considérable de curieux. Il de[vait] y avoir de 10 à 12,000 hommes sur la place. Le peuple [s'est] écoulé lentement et sans désordre après cette démonstration.

— Le *Morning Chronicle* annonce que sir Robert Peel a [été] aussi brûlé en effigie, à Leicester et à Rochdale.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

On écrit de Luxembourg, le 6 février :

« M. Helmtag, commissaire nommé par le *Verein* pour [orga]niser conjointement avec M. Tock, le service des douanes [dans] le grand duché, est arrivé à Luxembourg. Le choix de la [per]sonne de M. Helmtag, pour cette importante mission, sati[sfait] aux vœux des Luxembourgeois, chez lesquels il s'est fait [con]naître sous les rapports les plus honorables. On y trouve aussi [la] garantie d'une prompte exécution de travail qui doit asseoir [dé]finitivement notre réunion au *Zollverein*. »

— Nous croyons pouvoir assurer, dit le *Journal de Lux[em]bourg*, que très-prochainement l'échange des produits ter[rito]riaux entre le grand-duché et l'Allemagne aura lieu par mes[ure] de l'autorité.

---

mes, on y a la proportion 0,8003 ; 9,2464 :: 1 : 11,553. Or, la pesanteur spécifique du plomb pur est, d'après l'expérience, 11,445. On retrouve pour un grand nombre de corps la même concordance ou du moins la même approximation entre les résultats du calcul et ceux de l'expérience. Ce n'est donc pas là un pur effet du hasard. Mais, ajoute M. Berzélius, s'il est une cause quelconque qui préside à cette harmonie, cette cause n'est pas encore trouvée.

Enfin, M. Persoz a calculé le volume relatif des équivalens chimiques en prenant celui de l'oxigène comme unité. Ce calcul consiste simplement à diviser le poids atomique par le poids spécifique pour avoir le volume. D'après M. Persoz, le calcul conduit au même chiffre pour le volume spécifique de plusieurs corps différens. Ainsi, le nombre 336 est le même pour le chlore liquide, l'iode, les chlorures de baryte, de strontiane et de soude, l'acide sulfurique hydraté, les sulfates de baryte, de strontiane et de chaux, l'acide arsénieux et l'acide antimonique. Avec le nombre 168 s'accordent l'alumine, l'oxyde ferrique, l oxyde chrômique, l'oxyde et le sulfure de cuivre. Pour le nombre 224, on a le sulfure d'argent et le carbonate de chaux..... Il paraîtrait d'après cela, 1° que le volume spécifique varie suivant les combinaisons des corps entr'eux ; 2° que, puisqu'un si grand nombre de corps ont le même volume spécifique en commun, il doit exister un certain chiffre fondamental dont ces volumes seraient des multiples. C'est effectivement ce que M. Persoz croit avoir trouvé dans le volume spécifique de l'eau 112, dont la moitié 56 jouirait de la propriété d'être un sous-multiple des volumes spécifiques par les nombres des deux séries 1, 2, 4, 8, etc., et 3, 6, 12, 24, etc., etc. Serait-il donc possible de rattacher à ces résultats de calcul ce que disait Pythagore sur la puissance des nombres ?

M. Persoz a appliqué à la chimie organique les principes ou vues théoriques que nous venons de faire connaître. On comprend que nous ne pouvons le suivre dans d'aussi vastes développemens de sa pensée. Nous devons renvoyer aux travaux originaux de l'auteur ou à l'examen critique qu'en a présenté M. Berzélius dans un rapport antérieur, celui de l'année 1839.

La théorie des substitutions de M. Dumas a été l'objet de graves controverses et de vives contestations. En 1834, le savant chimiste avait annoncé :

1° Que le chlore peut remplacer l'hydrogène volume à volume dans les corps organiques ;

2° Que le chlore peut agir sur les corps organiques en enlevant de l'hydrogène sans le remplacer ;

3° Que le chlore peut s'ajouter à un corps qui en a pris par substitution ;

4° Que l'oxygène, en agissant sur un corps hydrogène peut former de l'eau et un corps oxygéné auquel cette eau demeure unie.

Ces propositions furent combattues dans quelques-unes de leurs parties et sous divers points de vue par plusieurs chimistes soit français, soit étrangers. Pour reprendre les propres expressions de l'un d'eux, M. Pelouze, la loi des substitutions n'est et ne peut être qu'un cas particulier de la loi des équivalens chimiques. En effet, pourquoi le principe des proportions multiples, qui complète d'une manière si heureuse celui des équivalens, se serait-il trouvé exclu de la chimie organique? Pouvait-on admettre qu'en éliminant ces équivalens d'hydrogène, on n'arriverait jamais à les remplacer par deux ou trois équivalens de chlore, et pourquoi n'y aurait-il pas eu également des cas où l'oxygène et le chlore se seraient ajoutés purement et simplement à une substance organique, sans éliminer aucun de ses élémens ?

A cette objection et à d'autres du même ordre que nous ne pouvons reproduire, M. Dumas a répondu qu'on l'avait mal compris, si l'on avait supposé qu'il donnait à la loi des substitutions un caractère de généralité absolue. Aucune loi chimique n'a ce caractère. Pour que la loi des substitutions s'observe, dit-il, il faut que les corps conservent leur type initial; elle n'est plus applicable dans le cas contraire, et, par cela même, elle sert à distinguer les corps qui ont conservé leur type moléculaire d'avec ceux qui l'ont perdu. Or, pour M. Dumas, deux corps appartiennent au même type ou au même genre, lorsqu'ils renferment le même nombre d'équivalens unis de la même manière et qu'ils sont doués des mêmes propriétés chimiques fondamentales.

M. Berzélius, en particulier, n'accepte pas cette définition comme précise et rigoureuse. M. Dumas, dit-il, n'a pas indiqué comment il fallait s'y prendre pour reconnaître si un même nombre d'équivalens sont combinés entr'eux de la même manière, ou bien s'ils sont combinés d'une manière différente. M. Dumas a certainement de bonnes raisons pour en agir ainsi ; car il n'appartient ni à lui à aucun autre chimiste de pouvoir comparer les manières semblables ou différentes dont un même nombre d'équivalens peuvent être combinés dans des composés différens. La définition qu'il donne du type chimique se réduit donc simplement à un axiome d'arithmétique qui dit, que si l'on ôte des quantités égales de quantités égales, les restes sont égaux. M. Baudrimont a fait la même objection ; voici ses propres paroles, nous les citons parce qu'elles aideront à faire comprendre la question :

« Pour ce qui concerne la théorie des types, que M. Dumas ne s'y trompe point, la conservation, ou plutôt la conformité des types chimiques dans la décomposition de l'acétate hydrique, et du chloracétate hydrique par la potasse, sous l'influence d'une température élevée, est soumise à des causes réelles que sa prétendue loi ne peut formuler. Si ces deux corps se comportent de même quant aux types chimiques, cela tient à ce que leurs élémens peuvent donner naissance à de l'acide carbonique, et à ce que le carbonate de potasse qui se forme en cette circonstance est susceptible de résister à l'action d'une température élevée. Cela étant, si les formules de l'acétate et du chloracétate hydriques sont représentées par un même nombre de molécules élémentaires, il doit en résulter nécessairement un reste formé aussi d'un nombre égal de ces molécules, si l'on soustrait de part et d'autre les élémens nécessaires à la production de l'acide carbonique, par cela même que, lorsque de deux quantités égales on en soustrait une troisième, les restes sont nécessairement égaux. »

Les savans, de même que les métaphysiciens, disputent quelquefois sur les mots plutôt que sur les choses. Ils ne s'entendent pas faute de se dire : cela peut être ainsi comme cela peut être autrement. Cette simple explication nous paraît si exacte, que nos chimistes aussi finissent par discuter sur *les limites du vrai et du possible*. Tâchons de suivre leurs raisonnemens.

Les adversaires de M. Dumas disent : Si l'acide acétique, chauffé avec la baryte se change en acide carbonique et en gaz des marais, c'est que la baryte détermine tout simplement la formation de l'acide carbonique, qu'elle enlève à l'acide acétique tout l'acide carbonique que sa constitution lui permet de fournir. Avant l'expérience, vous n'aviez [pas] prévu ce phénomène ; mais, le phénomène accompli, vous annoncez q[u'il] était nécessaire, qu'il devait se produire. Assurément vous jouez su[r les] mots. Une loi qui ne donne que des analogies, que des probabilités, n['est] pas une loi.

A ce raisonnement M. Dumas répond : Admettons le premier point, [que] l'acide acétique, chauffé avec la baryte, se change en acide carboniq[ue] en enlevant à cet acide tout l'acide carbonique que ses élémens co[nsti]tuans lui permettent de fournir : pourquoi le reste des élémens de l'a[cide] acétique constituera-t-il du gaz des marais plutôt qu'un autre comp[osé?] Quand on met en jeu les forces générales de la chimie seulement, la déc[om]position de l'acide acétique en acide carbonique et en gaz des m[arais] est un fait *possible* ; quand on part de l'analogie qui existe entre l'a[cide] acétique et l'acide chloracétique, c'est un fait *nécessaire*. Dans le [pre]mier cas, on aurait parfaitement compris qu'il se fût déposé du charb[on,] qu'il se fût dégagé du méthylène ou du gaz oléfiant ; dans le secon[d il] faut absolument qu'il se dégage du gaz des marais. Mais il est bien [évi]dent que la production du gaz carbonique et du gaz des marais, p[ar la] décomposition de l'acide acétique, au moyen des alcalis, est un fa[it qui] ne choque pas les idées générales de la chimie, qui s'explique, par le[s] des affinités générales dont elle dispose. Cela n'avait pas besoin d['être] démontré : *un fait vrai est toujours possible*. Ainsi, au point d[e vue] de la chimie générale, il *pouvait* se former du gaz des marais ; au p[oint] de vue de la théorie des types organiques, il *devait* s'en former.

Si nous ne nous trompons, ces rapprochemens suffisent à faire co[nnaî]tre sur quoi porte la discussion qui divise les maîtres de la science. [Sans] l'expérience, disent les uns, vous n'auriez rien deviné, car vot[re loi] n'est pas générale ; elle n'embrasse, pour ainsi dire, que des except[ions.] Ce que vous appelez une loi ne mérite donc pas ce nom. La loi des [subs]titutions n'embrasse qu'un certain nombre de cas, répond M. Du[mas;] cela est vrai ; mais la loi des affinités, celle des équivalens, celle de [l'an]tagonisme ou du dualisme des élémens, ou la théorie électro-chimi[que] sont-elles plus générales, plus absolues ?.... En définitive, la loi des [subs]titutions n'aidera-t-elle pas à faire comprendre certains phénomèn[es et] les classer ?

Peut-être que si la question avait été tout de suite ramenée à ce[s der]niers termes, les chimistes se seraient entendus, car aujourd'hui ils [veu]lent tous avoir concouru à reconnaître en chimie des faits de subs[titu]tion, témoin les nombreuses réclamations adressées, à ce sujet, à l'[Aca]démie des sciences ou publiées dans les revues et journaux scienti[fiques.]

L'espace nous manque pour continuer cet examen ou cette analy[se du] savant rapport de M. Berzélius. Pour les découvertes nouvelles, [les] faits spéciaux, le lecteur devra recourir au livre même. On nous [croira] facilement, un pareil ouvrage est une mine féconde et pour ains[i dire] inépuisable. Qui ne sait que le secrétaire perpétuel de l'Académie [royale] des sciences de Stockholm marche l'égal des savans du premier ordr[e, et] que parmi ses pairs il se distingue encore par son activité et le nomb[re de] ses travaux.

Terminons par une observation relative à la traduction faite [par un] homme fort habile comme chimiste, M. Plantamour. Les scienc[es veu]lent être exposées en termes clairs et précis. Les abords de la ch[imie en] particulier sont déjà assez difficiles, il ne faut pas les hérisser [de] difficultés technologiques.

Ch. Flandi[n]

VARIÉTÉS.

SYSTÈME DE FOURIER.

Deuxième article.

(Voir notre nº d'avant-hier.)

Mon devoir est pénible, il m'impose de dures nécessités. Il me faut parler d'infamies qu'on rougit même de nommer, et dont la seule pensée laisse une souillure. J'en souffre, j'ai subi cet ignoble contact et sais combien il répugne. Je serai bref; mais je ne ferai pas des réticences qui seraient au profit de doctrines perdues quand elles ne peuvent plus cacher leurs hontes; j'en avertis pour épargner le dégoût de ce qui va suivre à ceux qui n'y ont aucun intérêt.

Les rapports des sexes doivent être bien différens de ce qu'ils sont aujourd'hui, dans une société où les passions seules gouvernent, où chacun n'a de loi que ses convoitises et leurs tumultueux désirs. Les débordemens que flétrit la morale la moins rigoureuse y lèveront haut la tête. Fourier est trop sincère avec ses principes et a trop bien saisi leur portée pour hésiter devant ces résultats. Chaque homme sera libre d'avoir toutes les femmes et chaque femme tous les hommes, dans la phalange. Cette licence ne peut leur être refusée; elle sera même honorée, elle est un devoir aussi bien qu'un droit. De nombreux travaux auront toujours peu d'attrait: ils sont pourtant nécessaires et ne se peuvent imposer. La seule ressource dans cet embarras est de rendre attrayans par leur personnel les groupes qui ne le seraient guère par leurs fonctions. C'est le charme de l'amour qui triomphera des répugnances et qui elèvera ainsi au septuple les produits que sans cela l'ordre nouveau ne ferait que tripler. Fourier justifie d'un mot par là *ses coutumes amoureuses:* «Comment présumer »que Dieu veuille nous priver de cet énorme bénéfice?» Vraiment les scrupules seraient blasphèmes. — Il ne s'est pas caché non plus que, malgré ses ingénieuses précautions, la lutte des intérêts, les menées des ambitieux, les efforts des intrigants, pourraient amener des collisions dans le partage des bénéfices: c'est encore l'amour, ou mieux la prostitution, qui sauvera l'Harmonie. Les liens noués par elle entre tous les membres assureront plus que tout le reste la concorde générale. C'est par elle aussi que l'union des diverses phalanges sera resserrée, et c'est également l'orgie qui attirera aux armées industrielles, pour les travaux d'unité, des volontaires nombreux.

La femme se fait donc ainsi courtisane. Les deux tiers d'entre elles (je donne le chiffre exact), par vertu corporative „par dévouement social (ce sont les paroles du maître), pour le salut de l'état, pour le maintien de l'Harmonie, en auront les mœurs; le reste se bornera à la galanterie, et toutes ces infâmes amours seront vénales comme celles des femmes perdues! Activité industrielle, augmentation du bénéfice, répartition du dividende, voilà leur seule, leur unique fin.

Le monde devient ainsi un immense lupanar: c'est même trop peu dire au prix de tout ce qui sera permis dans cette maison de débauche qu'on appelle phalanstère. Les plus monstrueux dérèglemens y seront légitimes dès qu'ils seront désirés. Fourier est positif à ce sujet. Je n'ai pas le courage de le citer. Tant de dépravation fait horreur: la tête s'égare à la vue de ces ténébreux abîmes: ce rêve semble sorti de l'enfer; jamais encore le démon de l'impureté n'avait trouvé de prophète impatient comme cet homme de lui livrer le monde entier.

Je ne serais pas surpris que tout ceci éveillât la défiance d'un lecteur impartial: il est des cas où l'évidence est si contraire au bon sens qu'on est fort tenté de n'en pas croire ses yeux: et il semblera inouï que l'esprit humain se soit égaré à ce point. On ne trouve pas trace d'ailleurs de ces débordemens dans le journal ni dans les autres publications de l'école, et pourtant ce que j'ai dit n'en subsiste pas moins: j'aurais pu multiplier les textes et je renvoie les douteurs à Fourier (1). Si les disciples gardent sur ces mystères une prudente discrétion, c'est qu'ils savent bien qu'autrement on se détournerait avec dégoût et que l'on écraserait du pied le sale reptile.

Evidemment la famille est incompatible avec ces mœurs. N'est-elle pas le refuge de la pudeur, le sanctuaire des chastes amours et du devoir? Fourier, toutefois, ne l'abolit pas complétement. Il fait mieux: il en laisse subsister je ne sais quelles misérables dépouilles, comme un trophée de sa victoire contre elle; il ne la tue pas, il la réserve pour l'insulte et l'avilissement. Il lui prodigue les invectives, la charge de toutes nos misères, lui impose le remords de tous nos vices; et l'instinct de famille joue, à l'entendre, le rôle de Judas parmi les douze passions qu'il nous reconnaît. Le mariage en Harmonie est un lien tardif qu'on ne forme qu'après une longue jeunesse de débordemens, et qui n'impose, du reste, aucune contrainte de fidélité. Comment, à ce compte, les pères et les enfans se reconnaîtront-ils sans mystification? C'est ce que Fourier nous laisse ignorer. Aussi bien, peu leur importe. Les enfans s'élèvent tout seuls; les parens n'ont sur eux que le droit de les gâter: on ne leur laisse pas d'autre privilége. On voit ce qu'est l'amour conjugal. Veut-on savoir ce que deviennent le sentiment filial et la tendresse paternelle? L'ingratitude des enfans est la plus noire et la plus justement abhorrée: s'il est chose qui navre, c'est assurément ce vice affreux. Eh bien, il devait se trouver un homme pour prendre son parti. Fourier se fait froidement son avocat contre les douleurs paternelles. Il l'excuse, il la justifie: abominable plaidoyer qui montre jusqu'où peut descendre la perversité de l'intelligence. Encore ici je n'ose vous faire connaître cette impassible déduction de tous les motifs qui dispensent un fils d'aimer. Il y attente à ce que personne ayant lui-même les plus dépravés, n'avait osé profaner. S'il y a un asile de tendres pitiés, d'inépuisables compassions, de sublimes dévouemens, c'est le cœur d'une mère; je ne dirai pas ce qu'il y a vu; cela épouvante et la voix s'effraie à répéter ces incestes de la pensée.

Le système d'éducation est la seule chose qui nous reste à connaître. Il importe d'autant plus de s'en faire une juste idée qu'il sera, comme la gastronomie, immédiatement réalisé dans l'épreuve sociétaire. Fourier seul le fait bien connaître, et parmi les critiques, aucun que je sache ne s'est occupé d'un sujet si grave. M. Louis Reybaud, dans des études élégantes et faciles, trop faciles peut-être, sur les socialistes modernes, n'en dit qu'un mot, et ce mot est sans doute une distraction: «L'une »des plus vives, des plus touchantes sollicitudes de Fourier, c'est »l'éducation de l'enfance et l'éclosion de ses vocations. On voit »qu'il parle de l'enfance avec amour, avec bonheur: un père n'est »pas plus prévoyant et plus tendre.»

On va bientôt en juger. Voici, en attendant le reste, ce que Fourier dit quelque part: «Je connais si peu les instincts des »petits enfans, et j'ai tant d'aversion pour cette classe d'êtres »désolans, que je ne me hasarderai pas à prononcer sur leurs »convenances décrites en détail.» L'éducation harmonienne ne se propose que le libre essor des passions, le développement de l'égoïsme et de la volupté. Elle est donc nécessairement un long crime contre l'enfance, elle la salit de fétides poisons, lui inocule de honteuses maladies, et plus elle sera attentive, plus elle se rendra coupable.

On réunit d'abord les nourrissons dans des salles communes où tout est disposé pour la salubrité. Fourier devait au moins songer au bien-être physique puisqu'il les frustre de tout autre bonheur. Ils ne sont point soignés par leurs mères. «Une mère »dans l'état sociétaire fréquente une quarantaine de groupes »industriels, dont elle épouse chaudement les intrigues; elle est »déjà fort ennuyée que la corvée des couches l'ait distraite pen»dant un mois de toutes ces réunions cabalistiques; en consé»quence, dès le jour des relevailles, elle sera fort empressée »de revoir tous ces groupes. La plus pauvre pourra se dire: Mon »enfant est mieux soigné que ne pourrait l'être le fils d'un mo»narque civilisé; il ne m'en coûte pas une obole et je n'ai à son»ger qu'à mes plaisirs et à mes intrigues industrielles.» Des enfans qui ne trouvent pas d'amour chez leurs mères n'en trouveront nulle part. Les séries de bonnes qui les soignent n'agissent pas davantage par affection. Leur travail est regardé comme si peu attrayant, qu'on a multiplié ses amorces: on leur prodigue argent, titres et décorations. C'est à remplir le plus agréablement leurs fonctions et nullement aux enfans qu'elles songent. Au lieu de se répartir les nourrissons pour veiller chacune aux besoins de ceux qu'elles préfèrent, sans les laisser à des mains moins affectionnées, les bonnes se subdivisent le travail comme dans les autres séries, afin de s'épargner tout ennui et toute répugnance. Leur zèle est soutenu par les louanges qu'elles reçoivent des parens et des visiteurs qui ont pris parti pour leur méthode. Elles ne reçoivent pas un enfant capable de compromettre leur renommée. Si pour vice de tempérament ou excès de malignité, il n'était admis par aucun groupe de bonnes (quelle tendresse dans tout ce système!), il serait soigné dans une salle particulière. «Les diablotins en état socié»taire ne causent pas le moindre embarras, ils sont ensemble et »éloignés des autres enfans pour ne pas les étourdir de hurle»mens. Leurs criailleries sont supportées sans peine par des bon»nes de genre *victime*, quand il s'agit d'une station de deux heu»res seulement, avec attirail convenable pour régir ces diaboli»ques rejetons. Elles s'attendent au vacarme de ces gueulards, »dont la réunion peut intéresser un groupe de bonnes qui a des »prétentions émulatives à faire valoir contre les deux autres »groupes de la série des bonnes.» On n'oubliera pas à ce propos que les bonnes comme les autres travailleurs ne sont jamais plus de deux heures à leur ouvrage. Elles ne s'en occupent qu'un jour sur trois, et ce jour-là huit heures seulement en quatre séances séparées par d'autres occupations. Du reste, tout est ordonné pour leur plus grande commodité et la plus stricte économie, sans s'inquiéter jamais des désirs, des besoins, des exigences des petits enfans, dès que leur santé ne court aucun risque. C'est ainsi que les berceaux seront mus par mécanique; on pourra en agiter vingt à la fois en vibration: un seul enfant fera ce service qui occuperait vingt femmes dans nos maisons. Que l'enfant se soucie ou non de dormir, peu importe! Il en résulte un bénéfice considérable, et que ne ferait-on pas pour cela dans ce bienheureux monde d'Harmonie?

Fourier commence donc, pour faire le bonheur des enfans, par tuer l'amour maternel: puis il les livre aux soins mercenaires de femmes qui ne pensent qu'au lucre et à la vanité. C'est la conséquence inévitable d'une organisation industrielle dont les préoccupations arrachent la mère au berceau de son nouveau né, dont le principe sériaire n'ordonne les travaux des bonnes que pour leur plaisir, et classe les enfans en catégories pour leur faire subir bon gré mal gré le même régime au mépris des exigences individuelles.

Dès que l'enfant est sur pied, on épie ses goûts, ses instincts, ses penchans, pour découvrir ses aptitudes, et son éducation industrielle commence. On le soustrait alors au père comme on l'a soustrait à la mère. Jusqu'à présent on pensait que le père était l'instituteur naturel de son enfant et ne devait pas le gâter. «Adoptez, dit Fourier, les deux opinions »contraires: Que le père ne soit pas instituteur de l'enfant et »qu'il se livre au plaisir de le gâter. Les pères harmoniens n'ont »d'autre fonction que de céder à l'impulsion naturelle, gâter »l'enfant, flatter toutes ses fantaisies.» L'éducation domestique serait incompatible d'ailleurs avec le principe sériaire. Le père déserterait les groupes industriels pour vaquer à ses devoirs, et les enfans, isolés, ne formeraient pas non plus de série. L'autorité paternelle, qui suppose l'obéissance et le devoir, est tombée ainsi du même coup qui a frappé la morale.

Les enfans, dès le plus bas âge, divisés en séries selon leurs penchans et leurs caprices, auront pour éducateurs leurs aînés de quelques mois qui travailleront avec eux. Ces aînés sont pour leur cadet «l'objet de l'admiration, la classe à qui il ambitionne »de s'allier et dont il suit passionnément, humblement toutes »les impulsions. Voilà quel est son maître adoptif, voilà cet insti»tuteur naturel ou attrayant, à la recherche duquel se sont vaine»ment épuisés tous les cerveaux philosophiques.» L'enfant sera suffisamment réprimandé et raillé par ses pairs. Les rebuffades qu'essuient les *hauts poupons* de la part de *bas bambins* et ceux-ci à leur tour de la part de *bas chérubins*, deviennent le germe de l'émulation industrielle. «Les enfans ne se font ni compli»mens, ni quartier; le marmot un peu exercé est inexorable »pour les maladroits, et, d'autre part, le poupon raillé n'osera »ni crier, ni se fâcher avec des enfans plus âgés que lui, qui se »riraient de sa colère et le renverraient des salles.» La vanité aiguillonnée par la moquerie est le ressort de cette première éducation. On fait tout pour exalter ce mobile; pompons, plumets, panaches, brillans uniformes, parades, titres ridicules, rien n'est oublié. Les enfans sont divisés en poupons, bambins, chérubins, etc. Les poupons qui, d'après leurs caractères, sont classés en poupounaires, pouponnards, pouponnâtres, sont, d'après leur âge, subdivisés en hauts poupons, mi-poupons, bas-poupons; les bambins en sous-bambins, mi-bambins, sur-bambins, etc.: et tous ces grades sont conférés avec une solennité qui rappelle les petits pâtés de Babylone. «Les petits tambours battent le »ban, le héraut et la héraute des chœurs de bambins procla»ment: De par la Phalange souveraine de Gnide et la très-hono»rable tribu des bambins de Gnide, Hylas, haut poupon, âgé de »trente-cinq mois, est promu au chœur des bambins, admis à »porter les ornemens de bas-bambins et à partager les préroga»tives de cette noble corporation.»

La gourmandise est, du reste, avec la vanité le plus puissant moyen d'éducation. «La cuisine est de tous les ateliers le plus »séduisant pour l'enfance, en y observant comme toujours et »partout la loi sériaire. La boutique du confiseur est pour lui le »paradis terrestre; c'est la première école des poupons et des »bambins.»

A cinq ans, l'enfant entre dans une nouvelle phase: il figure dans les groupes de travailleurs avec les tribus de trente ans. «Il devient très-intéressant, car il sait gagner beaucoup d'ar»gent.» Je cite les expressions de Fourier. Aussi leur at-t-il réservé les noms les plus beaux; ces aimables garçons s'appellent chérubins et séraphins: voyons ce que font ces petits anges. La vanité va toujours son train; la gourmandise prend un vol plus sublime. «L'enfant doit savoir distinguer vingt nuances de sa»veur sur le moindre végétal, cerfeuil ou persil, qu'il aura cul»tivé: sans ce raffinement, il ne saurait pas juger pourquoi son »groupe a échoué ou triomphé dans ladite culture, etc. Ce sera »une amorce pour eux que de voir les broches nombreuses dis»posées autour de trois feux saillans qui alimentent sept ou neuf »genres de broches. Les chérubins soignent les broches sous»minimes d'alouettes, bec-figues et oisillons, placées en étages »sur l'un des côtés, au petit feu, où les séraphins soignent les »broches sur-minimes, contenant cailles, grives ou pigeons. »Les lycéens et les gymnasiens surveillent, au moyen feu, les »deux ou trois espèces de broches à volailles et pièces de »moyenne force. Enfin, les fonctionnaires adolescens surveillent, »au grand feu les broches des grandes pièces.»

Ce monde de Fourier est si étrange, quelquefois si baroque, il déroute si complètement nos habitudes, ses différentes parties sont si bien agencées, qu'on ne peut refuser à son inventeur une réelle originalité et un singulier courage de déduction. On n'est jamais au bout de ses étonnemens avec lui. C'est l'opéra qui est après la cuisine la grande école de l'enfance: son orchestre et ses décorations achèvent ce que les marmites ont commencé: aucun sens n'est ainsi négligé. — Fourier donne à la musique un rôle éducateur et social qui certainement lui convient. Le rythme a une magique puissance sur l'ame: le concert des voix entraîne un moment celui des volontés: une musique élevée réveille les mystérieuses sympathies qui sommeillent au fond du cœur et inspire un sentiment profond d'ordre et de mesure. Il semble enfin que Fourier va échapper à la bassesse vulgaire, et l'on est heureux de cette inconséquence; elle nous ferait retrouver une fois l'homme en lui; mais non: il n'a rien retenu d'élevé que pour l'avilir. La fatalité de son principe le contraint à ravaler un art sublime à une mission purement industrielle. Les jouissances les plus nobles de la pensée et de l'imagination, les sentimens les plus généreux, la science, l'art et l'amour n'ont et ne sauraient avoir d'autre but dans la Phalange, sous peine d'être honnis et chassés comme parasites.

Le chef-d'œuvre de cette éducation est la parodie qui la couronne. Vraiment, la tête de Fourier est comme un magasin de costumes où les idées n'entrent que pour se travestir. La logique punit ceux qui la vendent à l'erreur: il y a en elle aussi une Némésis; c'est le ridicule qui lui tient lieu de remords, et la vengeresse a été implacable contre ce nouvel Oreste. Savez-vous à quoi sont réservés les enfans de neuf à quinze ans? Jamais vous ne le devineriez. On ne doit en Harmonie rien faire qui répugne: tout s'exécute avec l'entraînement de la passion, les travaux les moins agréables comme les plus nécessaires. Il y en a de si répugnans que personne sans doute ne s'y croira volontiers prédestiné. Fourier se trouvait dans ce cruel embarras quand un jour il vit des enfans se crotter à plaisir: voilà les pauvres malheureux pris sur le fait et convaincus d'enthousiasme inné pour le curage des égouts. Laissons-lui le privilége de développer ses idées:

«Parmi les enfans, on trouve environ deux tiers de garçons qui inclinent à la saleté; ils aiment à se vautrer dans la fange et se font un jeu du maniement des choses malpropres; ils sont hargneux, mutins, orduriers, adoptant le ton rauque et les locutions grossières. Ces enfans s'enrôlent aux *petites hordes* dont l'emploi est d'exercer par point d'honneur et avec intrépidité tout travail répugnant qui avilirait une classe d'ouvriers. Cette corporation est une espèce de légion à demi sauvage qui contraste avec la politesse raffinée de l'Harmonie, seulement pour le ton et non pas pour les sentimens, car elle est la plus ardente en patriotisme. Il est un tiers de petites filles qui ont des inclinations mâles et qu'on nomme petites garçonnières, aimant à se faufiler dans les jeux de garçon dont on leur interdit la fréquentation; ce tiers de filles s'enrôle aux petites hordes. Les petites hordes sont divisées en *sacripans, chenapans, sacripanes et chenapanas* Elle a une réserve sous le nom de *garnemens et garnementes*. Les *sacripans* sont affectés aux fonctions immondes; les *chenapans* aux fonctions dangereuses, comme la poursuite des reptiles et autres emplois qui exigent de la dextérité. Les *garnemens* participent de l'un et de l'autre genre. Les hordes féminines servent la triperie dans les boucheries; elles remplissent les fonctions répugnantes dans les cuisines, appartemens et buanderies. Ces hordes enfantines ont leur langage corporatif ou *argot*, leur petite artillerie, leurs généraux nommés petits Khans ou petites Khantes, noms tartares parce qu'elles adoptent la manœuvre tartare en évolutions. En adressant la parole à un *sacripan* ou *chenapan* en costume, on lui doit le titre de *magnanime*, et on doit aux hordes de l'argot le titre de *glorieuses nuées*. Elles ont rang de milice de Dieu en service d'unité industrielle. Elles sont les moins rétribuées, parce qu'elles font œuvre de dévouement: même elles peuvent sacrifier dès l'âge de neuf ans un huitième de leur fortune au service de Dieu ou de l'unité. Ainsi elles répareront les lésions et les injustices dont quelque série pourrait se plaindre à tort ou à raison lors de la répartition: elles étouffent toute rixe de cupidité par leurs trésors, et par leurs travaux immondes elles étouffent l'orgueil qui, en déconsidérant une classe d'industrieux, tendraient à ramener l'esprit de caste, altérer l'amitié générale et empêcher la fusion des classes.»

C'est la première et la seule fois que le mot de sacrifice se trouve dans Fourier, il est du reste effacé de sa langue. C'est justice que l'apôtre de l'égoïsme n'ait connu le dévouement que sous cette sale mascarade: mais que parlé-je d'abnégation? Fourier ajoute aussitôt, pour qu'on ne s'y méprenne pas et qu'on ne puisse l'accuser d'inconséquence: «On n'emploiera avec les »petites hordes que l'amour du plaisir. Analysons les ressorts de »leurs vertus; ils sont au nombre de quatre, tous réprouvés par »la morale; ce sont les goûts de saleté, d'orgueil, d'impudence »et d'insubordination.»

(1) Voir *Théorie des quatre mouvemens; partie adressée aux voluptueux.* — *Traité d'association domestique agricole.* I, 392—405; I, 405—414; I, 443; II, 295—334; II, 363—369; II, 546—549; II, 599—602, etc. *Nouveau monde industriel.* 325, 381, 399, etc.

Fourier respecte aussi religieusement la coquetterie que les goûts orduriers. Sa règle est fort simple : il prend toujours parti contre la morale et le bon sens. Les filles et les garçons qui manqueront de vocation pour les *petites hordes* formeront les *petites bandes*. Elles se consacreront à la toilette de la Phalange et à l'ornement du canton : elles veillent à ce que la langue soit parlée avec pureté, exercent les fonctions de l'Académie française, et font en un mot la police de l'élégance.

Cette bizarre éducation est dans tous ses détails en parfaite harmonie avec l'ensemble du système, il est aisé de le voir. Elle nous semble le comble de l'absurde ; et cela même prouve combien elle est rigoureusement déduite des principes C'est toujours l'ordre sériaire, l'industrie, le libre essor des passions. De discipline, de la volonté et du cœur, d'obéissance et d'affection pas un mot. L'enfance est mise à l'école du travail et de la volupté ; elle n'est élevée que pour la richesse et le plaisir ; on ne lui propose que la jouissance ; au lieu de coûter, elle gagne beaucoup ; et c'est ce qu'il fallait dans une société qui fait tout céder aux exigences industrielles.

Le cycle de l'éducation parcouru, les jeunes gens n'ont plus qu'à être initiés à une science nouvelle qui retrouve dans la nature l'art d'aimer du gentil Bernard.

Voici quelques-unes des révélations que les siècles attendaient : « Le chou est l'emblème de l'amour mystérieux. Il cache sa fleur sous les voiles de cent feuilles emboîtées. Ces feuilles sont plutôt bleues que vertes, parce que l'azur est la couleur de l'amour. — La nature, en affligeant le canard mâle d'une extinction de voix, a voulu peindre ces maris dociles qui n'ont pas le droit de répliquer quand une femme a parlé. — Le coq dépeint le caractère opposé, l'homme aux bonnes fortunes.—Mais laissons ce joli sujet qui nous conduirait trop loin.» En effet, ces facéties ne sont pas long temps amusantes et nous ramèneraient bientôt où ne voulons plus rentrer. Finissons en : c'est trop d'ennui et de dégoût. Le système est connu : je ne ferai pas à mes lecteurs l'injure de le critiquer ; il est assez éloquent contre lui-même.

Les précautions que les sociétaires observent dans tous leurs ouvrages ont pu faire illusion et préparer l'accueil à des doctrines soigneuses de masquer leur laideur. Jamais ils n'osent être sincères et ils savent pourquoi. A l'égard des rapports des sexes, ils justifient leurs commodes réticences en disant que les nouvelles coutumes ne seront pas immédiatement introduites: qu'importe, si elles finissent par l'être inévitablement, si elles sont exigées par les principes. La conduite de Fourier s'accorde mieux du moins avec nos vieux préjugés de franchise. Mais ils se permettent davantage. Ils évoquent un fantôme de vertu qui surprend notre confiance et nous égare vers les abîmes que nous croyons fuir. Ils s'apitoient sur notre corruption ; des moralistes sévères n'en gémissent pas plus tristement ; ceci ne se peut tolérer. Ils se plaignent des secrets adultères, et les rigides censeurs voudraient à leur place l'universelle prostitution au grand jour ; ils signalent nos désordres pour montrer que la conscience est inefficace contre eux et la discréditer ainsi, et c'est en légitimant le crime qu'ils comptent l'abolir. Les dupes seraient un peu simples. — Mais pourquoi gardent-ils tant de réserve sur le culte ignoble du ventre qu'ils veulent aussi nous imposer? Ils n'ont plus ici d'excuse : car il doit être immédiatement établi. Cette prudence, du reste, ne sert de rien : les aveux du maître sont irréparables. Leurs déclamations nous tromperont plus. Ils promettent justice et bonheur, et nous savons ce qu'ils voudraient nous ravir, nous connaissons les joies dont ils nous préparent l'insulte. Nous les pouvons maintenant comprendre quand ils nous parlent d'unité, d'harmonie, d'ordre et de liberté. Ces mots dans leur bouche deviennent hideux comme les pensées qu'ils déguisent, et l'artifice complaisant de ce langage ne nous abusera plus.

A. L.

La réputation universelle que s'est acquise en peu d'années la *Pâte* de *Nafé* d'*Arabie* est fondée non seulement sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les *Rhumes* et les enrouemens, mais encore sur ce qu'elle est la *seule* Pâte pectorale que les chimistes de la faculté de Paris ont *officiellement* reconnu ne pas contenir d'Opium. Le dépôt de la *Pâte* et du *Sirop* de *Nafé* se trouve dans toutes les principales pharmacies de la Hollande.

Théâtre-Royal-Français.

M. *Ch. DUVERNOY*, DIRECTEUR-GÉRANT.

Samedi 19 février. (Représentation n° 98.)

Les comédiens ordinaires du roi, auront l'honneur de donner: conjointement avec Mlle Adèle Alphonse,

LA SOMNAMBULE, opéra en 3 actes, traduit de l'italien par M. Tavernier, musique de Bellini. Suivi de la seconde représentation de : LE TYRAN D'UNE FEMME, vaudeville en un acte par MM. Bayard et Regnault.

On commencera à SEPT heures précises.

En attendant: *Mademoiselle de Belle-Isle*, comédie en 5 actes; *Un Mari charmant*, vaudeville.

ANNONCES.

4446. Le soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir de Paris un assortiment de Gants pour Dames et pour Messieurs ; des Souliers satin blanc, un nouveau et joli choix de Fleurs fines ainsi que d'autres objets de Modes. Son Magasin est également pourvu d'un grand assortiment de Robes pour bals, ainsi que d'une grande partie de Cravattes et Écharpes en satin brodé et broché pour Messieurs.

Vu la saison avancée, beaucoup d'objets de Modes, parmi lesquels il s'en trouvent qui viennent seulement d'arriver, seront vendus au prix de facture.

ANDRÉ SALMON.

4444. Madame la Veuve F. C. STEUP née STEUP, Maîtresse de Piano en cette résidence, où elle a formé plusieurs élèves distingués, peut disposer en ce moment de quelques heures, qu'elle désirerait consacrer à des leçons dans des familles respectables.

On peut s'adresser chez MM. Weygand et Beuster, Marchands de Musique à La Haye, où l'on pourra se procurer tous les renseignemens désirables.

Hôtel du Vieux Doelen.

P. P. REYMAN, vient de recevoir Truffes fraîches, Terrines de Nérac aux truffes et autres Comestibles. 4447.

☞ Déballage de *F. Canongette*,

Hotel la Ville de Paris, KORTE HOUTSTRAAT, en cette résidence.

Mooi velin POSTPAPIER, 4°, à 3, 4, 5, 6 c. per catern van 6 bladen.
Dun, dik, wit, gekleurd, rouw, groot, ordinair, klein, Fransch en *Engelsch* POSTPAPIER, wit en verg. snee, onder de laagste prijzen.
Mooi velin SCHRIJFPAPIER, à 15, 20, 25 c. het boek, van 24 gave vell.
Extra mooi velin, dik, groot, gelijmd TEEKENPAPIER, à 5 c. het vel.
Vloeipapier voor prenten, voor modes, enz., BEST MONDLIJM, à 5 c.
Extra beste STALEN PENNEN, (*vraies anglaises sympathiques*), à 50 et 40 c.
ORDINAAR STALEN PENNEN tot 25, 50, 75 c. en hooger de 144.
ZAK-PENHOUDERS, à 10 c. de 4, andere à 4, 6, 10 c. het stuk.
EXTRA BESTE SCHRIJF- en TEEKENPOTLOODEN, à 15, 10 en 5 c.
Goede Trek- en Schrijfpotlooden, per pakje, van 50 tot 4 c. de 12.
EXTRA BEST ZEGELLAK van 15 tot 2 c. de pijp, ook per pond of pak.
Nieuwe OUWELS met deviesjes à 40 c., transpar. à 15 c., ordin. tot 5 c.
ZAK- en SCHOOLBOEKJES, van 5 tot 13 c met leeren band, 30 en 20 c.
Suprafijn gezuiverd GOM-ELASTIEK à 15 et 10 c., VISITEKAARTJES, tot 10 c.
Mooi gemaakte ENVELOPJES voor brieven, van 30 tot 10 c. de 12.
Engelsche SCHEERMESSEN, van *f* 3 tot 25 c., POLIAFFILOIRS, etc.
NIEUW NEDERD.-FRANSCH, EN FRANSCH-NEDERD. KLASSISCH WOORDENBOEK, volgens de spelling van *Siegenbeek* en *Weiland*, door *Geruzet*, 2 mooije deelen van 1650 pag. velin papier, *laatste uitgave*, met de meest gebruikelijke Kunstw., enz., in plaats van 12 fr. net *f* 4, met mooije band *f* 4.50, en 4.75.
ALMANACHS *et Calendriers* Français pour 1842, de 5 à 50 c.
MÉMOIRES DE BOURRIENNE, 10 vol. 1839, au lieu de 35 fr. *f* 4. 75.
MÉMOIRES DE VIDOCQ, 4 v. (*très-rares*), au lieu de 14 fr. net *f* 3. 75.
LAMARTINE COMPLET ILLUSTRÉ, ed. de luxe, 20 fr. net *f* 6. 75.
ŒUVRES DE CASIMIR DE LAVIGNE, 3 charmants vol 13 fr. net *f* 2.25.
RÉPERTOIRE DRAMATIQUE, superbe vol. au lieu de 10 fr. net 90 c.
CLAVAREAU, *le Tombeau*, au lieu de 3.20 net 1 fl. *Thirsa*, 2 fr. n. 2 c.
GALERIE DRAMATIQUE, 48 charmantes pièces 30 fr. net 4 fl. 75. c.
COLLECTION ÉCONOMIQUE MORALE ET INSTRUCTIVE, 56 vol. 4 fl. 75 c.
ÉPOQUES MÉMORABLS DES PAYS-BAS, 2 forts vol. 6 fr. net *f* 1.25.
GUERRE D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL, par le général *Foy*, 4 vol. 2.50.
DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, superbe éd. 1841, 33 fr. net 10.75.
NOEL ET LAPLACE, *Littérature*, éd. augmentée, 1841, 8 fr. net *f* 2.50.
GILBLAS DE SANTILLANNE, 6 vol. net 1.50, 5 vol. avec fig. 1.25.
HISTOIRE DE NAPOLÉON, par Dumas, 1.40, et autres de tous prix.
MÉMOIRES DE MARIE CAPPELLE, 2 vol. jolie édition, net 1.50.
MATHILDE, par Eug. Sue; MARGUERITE, par F. Soulié; L'ÉMERILLON, par Berthet; EXCURSIONS SUR LES BORDS DU RHIN, par Dumas; CLAUDE RIONEL, par Souvestre; LE CHEV. DE CHAVILLE, par Jacob; LE NOM DE FAMILLE, par Luchet; LAURENCE, par Mad. Cam. Bodin; LA MARQUISE DE CONTADES, par Lavergne; LE DERNIER SEIGN. DE VILLAGE, par le même.
Et grand nombre d'autres BONS LIVRES FRANÇAIS DE LITTÉRATURE; JURISPRUDENCE, MÉDECINE, HISTOIRE, VOYAGES, ÉDUCATION, MORALE, RELIGION, Romans nouveaux, etc., etc.
Tout garantis complets, et que l'on peut examiner à domicile.

Librairie Van Tetroode,

Janhendrikstraat, 268.

LECTURE DE JOURNAUX,

Service régulier, abonnement au mois.

Le Globe, le Temps, Journal de La Haye ; Journal du Limbourg; l'Emancipation; Handelsblad; Arnhemsche Courant ; Nieuwsbode ; etc.

On s'abonne pour un ou plusieurs journaux. S'adresser pour les prix et les heures à la libraire susdite, où l'on trouve par *OCCASION UNIQUE :* Delavigne, Théâtre. Œuvres de Millevoye, de Lamartine, Victor Hugo, de Musset, Reboul, Gautier, Deschamps, Désaugiers, etc., etc. Les meilleurs

Romans

de Balzac, Bastide, Bodin, Bonnelier, Brot, Léon Gozlan, Jacob, Masson, Marryat, Nodier, Raymond, Saintine, etc., etc., tous avec de GRANDS RABAIS, tant que la collection, qui devient bien petite, durera.

Pièces de Théâtre

à 10, 15, 20 et 25 Cents.

Romances

de Labarre, Masini, Adhemar, Puget, Schubert, etc., à *f* 1.00 les cinq pièces au choix.

L'Iconographie des Contemporains,

200 portraits sur grand carré avec les *fac-simile* des signatures *f* 20 (un seul exemplaire.)

LIVRES POUR LES ENFANS, surtout en hollandais, en très-grand nombre.

PAPIERS; MUSIQUES; CORDES ITALIENNES; PLUMES; CARTES; PORTEFEUILLES; CRAYONS; etc., etc.

DÉPOT de Savons fins, Cosmétiques, Pommades, Eau de Cologne, etc., etc.

Tabatières en corne de Buffle.

Plumes d'acier en cent différentes sortes, etc., etc.

NB. L'occasion vient de se présenter de recevoir *LE JOURN. DE LIMBOURG* et *L'ÉMANCIPATION*, dès l'arrivée ici, respectivement ou ensemble et à un prix modique.

Journaux nouvellement joints à ceux que l'on trouve déjà à ladite librairie : *LA REVUE et GAZETTE DES THÉATRES; LE FOLLET.*

— Pour insertions, annonces ou réclames on peut également s'adresser au soussigné

A. J. VAN TETROODE, *Janhendrikstraat* 268.
4418

MONDON, Restaurateur,

ci-devant entrepreneur de la Société de l'Union à Anvers, a l'honneur de prévenir MM. les Voyageurs qu'il vient d'ouvrir un Hôtel sur le Port, dit *Hôtel des Étrangers*, Quai Van Dyck, n° 53 et 55, vis-à-vis l'embarcadère des bateaux à vapeur à Anvers.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 17 FÉVRIER.

PAYS-BAS.	Int.	Cours du 16 févr.	Cours du 17 février. Fluctuaions		Fermé
Dette active	5	100 $^{13}/_{16}$	de 100 $^{3}/_{4}$	à 100 $^{13}/_{16}$	100 $^{13}/$[illegible]
d° d°	2½	52 $^{1}/_{8}$	» 52 $^{1}/_{8}$	» 52 $^{3}/_{16}$	52 $^{1}/$[illegible]
d° différée		—	» —	» —	—
Billets de chance		—	» 26 $^{1}/_{2}$	» —	—
Syndicat	4½	92 $^{7}/_{16}$	» 92 $^{3}/_{8}$	» 92 $^{7}/_{16}$	92 $^{7}/$[illegible]
d°	3½	—	» 77 $^{1}/_{8}$	» —	—
Société de Commerce	4½	157 $^{1}/_{4}$	157	» 157 $^{1}/_{4}$	157 $^{5}/$[illegible]
d° nouvelle	4½	—	—	» —	—
Emprunt de 1836	4	—	» —	» —	—
d° des Indes	5	98 $^{13}/_{16}$	» 98 $^{7}/_{8}$	» —	—
RUSSIE.					
Ob. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	» 105 $^{7}/_{8}$	» —	—
d° d° 1828 & 1829	5		» 105 $^{5}/_{8}$	» 105 $^{3}/_{4}$	—
Insc. au G. L.	6		» 69 $^{11}/_{16}$	» —	—
Certific. au d°	6	—	» 71	» 71 $^{1}/_{16}$	—
d° à Hambourg	5	—	» —	» —	—
d° à Londres 1822	5	—	» —	» —	—
d° inscript. 1831/33	5	—	» 99 $^{7}/_{8}$	» —	—
Emprunt de 1840	4	—	» 89 $^{7}/_{16}$	» 89 $^{5}/_{8}$	—
PRUSSE.					
Oblig. à Londres 1830	4	—	» —	» —	
Act. Lot. de 50 Rix	*f*	—	» —	» —	
ESPAGNE.					
Perp. ém. Amsterdam	5	—	» —	» —	
d° à Londres	3	—	» —	» —	—
Passive	5	—	» —	» —	—
Dette différée à Paris		—	» —	» —	—
Deffered		—	» —	» —	—
Ardouin	5	22 $^{3}/_{8}$	» 22 $^{1}/_{8}$	» 22 $^{5}/_{16}$	22 $^{1}/$[illegible]
AUTRICHE.					
Oblig. Goll. & Comp.	4	—	» 94 $^{1}/_{4}$	» 94 $^{1}/_{2}$	—
d° métalliques	5	—	» 107	» —	—
d° d°	2½	—	» —	» —	—
NAPLES.					
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	» —	—
d° à Naples	5	—	» —	» —	—
d° à Londres	5	—	» —	» —	—
DANEMARCK.					
Obl. à Londres	3	—	» —	» —	
ANGLETERRE.					
Cons. Ann.	3	—	» —	» —	
FRANCE. Inscr. au G. L.	3	—	» —	» —	—
POLOGNE. Act. 1835	*f*	—	» —	» —	
BRÉSIL. Cons. Ann.	5	—	» 65	»	—
MEXIQUE. d° d°	5	—	» —	» —	—
COLOMBIE emp. 1824	6	—	» —	» —	—
PÉROU. d° d°	6	—	» —	» —	—
PORTUGAL.					
Oblig. à Londres	3	—	» —	» —	—

BOURSE DE PARIS DU 16 FÉVRIER.

FRANCE.	Int.	Cours du 15 févr.	Cours du 16 février. Fluctuations		Fermé
Cinq pour cent		119 10	de 119 35	à 119 40	119 3[illegible]
Trois pour cent		80 00	» 80 35	» 80 40	80 3[illegible]
ESPAGNE.					
Emprunt Ardouin		25 $^{5}/_{8}$	» 25 $^{1}/_{2}$	» 25 $^{5}/_{8}$	25 $^{1}/$[illegible]
Anc. différée s. int.		—	» —	» —	—
Nouv. diff. d.		—	» —	» —	—
Passive		—	» 5 $^{1}/_{2}$	» 5 $^{5}/_{8}$	5 $^{5}/$[illegible]
NAPLES.					
Certificats Falconet		—	» 106 25	» 106 35	106 3[illegible]
PAYS-BAS.					
2 $^{1}/_{2}$ pour cent		—	» 53	» —	—
BELGIQUE.					
Dette active	5	105	» —	» —	—
Dito	3	—	» 72 75	» —	—
Banque belge		—	» 812 50	» —	810 00
ÉTATS-UNIS.					
Obl. de la Banque		—	» —	» —	—
Ech. oct. 1841 et oct. 1842. (Jouiss. du 15 oct. 1840.		—	» —	» —	—
Ville de New-York, j. janvier 1841	5	—	» —	» -	—
État de New-York, j. octobre 1840	5	—	» —	» —	—
État d'Ohio, j. avr. 1841	6	—	» —	» —	—

BOURSE DE LONDRES DU 15 FÉVRIER.

Cons. 3 %	89 $^{1}/_{2}$ P.
Holl. dette act. 2 $^{1}/_{2}$ %	51 $^{3}/_{4}$
Dito dito 5 %	—
Dito Emprunt 1837, 5 %	—
Espagne	24 $^{3}/_{4}$
Portug. (nouv.)	—
Russes	115 $^{1}/_{2}$

BOURSE D'ANVERS DU 17 FÉVRIER.

	Int.		
Métalliques	5	112	A.
Naples	5	—	
Ardouin	5	22 $^{3}/_{8}$	A.
Dette différée, anc.		—	
Dito nouv.		—	
Passive	5	5 $^{3}/_{4}$	
Lots de Hesse		26 $^{3}/_{4}$	P.

Cours après la Bourse (2 $^{3}/_{4}$ heures):

Ardouin 22 $^{3}/_{8}$ P. $^{5}/_{16}$ A.

Idem, Primes fin du mois 22 $^{5}/_{8}$ dont $^{1}/_{4}$ P.

BOURSE DE VIENNE DU 10 FÉVRIER.

Métalliques, 5 %	108 $^{3}/_{16}$	Lots de 1834	695 [illegible]
Dito, 4 %	100 $^{1}/_{8}$	Actions de la Banque	—
Dito 3 %	—		

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du royaume. On s'abonne au bureau Petit-Marché-aux-Herbes, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. Auguste de Vigny, directeur de l'Office Correspondance, à Paris, rue des Filles-St.-Thomas (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.